



## La France dans ses territoires,

Magali Reghezza-Zitt,  
2012

### **Introduction**

Entrée par le territoire car mot présent dans le discours médiatique et politique, qui reflète en réalité une attention nouvelle accordée au local. Epistémologie : C. GRATALOUP montre que le « territoire » est le 3<sup>e</sup> moment de la pensée géographique après le « milieu » et « l'espace ». Réconcilie les approches physique et humaines. **Territoire : polysémique.** Désigne **l'espace approprié** par la société, soit portion de la surface de la terre (étendue physique mesurable, dotée de caractéristiques) qui relève d'un environnement spécifique, produit d'un rapport original entre société et milieu naturel. Espace géographique, le territoire est aussi un **construit social** : agencement spatial des faits sociaux et de relations entre des lieux que l'on appelle organisation spatiale. Ces organisations évoluent au cours du temps : le territoire est modelé, transformé par des dynamiques spatiales, reflets des mutations sociales, économiques ou politiques.

Mais territoire est aussi **approprié** : 1/**de façon politique**, le territoire est une portion d'espace sur lequel s'exerce un **pouvoir**. D'où réflexion sur les **acteurs**, les rapports de force, la question des maillages, des frontières, des conflits qui surgissent autour de l'appropriation. 2/**de façon symbolique**, qui renvoie à l'inscription d'un individu ou groupe social dans une terre. Question des pratiques, des représentations qui construisent un sentiment d'appartenance, une identité, question de l'habiter, des espaces de vie, espaces vécus... Dans les deux cas, insiste sur l'ancrage local des sociétés et individus.

Nouvelle approche qui fait écho à l'intégration européenne de la France (processus de construction politique supranationale qui privilégie de nouveaux échelons, comme régional) et à la **mondialisation** (processus de mise en relation des différents lieux et espaces de la planète par une intensification et une diversification des flux, des échanges et des mobilités). Avec la prise en compte de ces nouvelles échelles, continentales et mondiales, pas de disparition du local, c'est même l'inverse. Intégration à l'UE + mondialisation = moteurs directs ou indirects d'une partie des mutations socio-spatiales qui se produisent aux échelles infra nationales. Recompositions territoriales, nouvelles organisations sociales et spatiales, nouvelles dynamiques territoriales, mais avec nuances dans l'intensité et dans le rythme. Le degré d'insertion dans la mondialisation et dans l'UE sont de puissants facteurs de différenciation territoriale.

Entrée par le territoire aussi par l'histoire : le **territoire est un système** (ensemble d'éléments solidaires dont les interactions forment une totalité) dont chaque composante possède sa propre temporalité. Avec l'UE et la mondialisation, ces composantes ne réagissent pas à la même vitesse. Doubles échelles temporelles et spatiales : le territoire

nous tire vers le local : référence à la proximité, une forme plus ou moins abolie de la distance, mais en fait, désigne soit la maison, quartier soit le pays.

Nécessité d'une nouvelle approche scalaire, où les échelles emboîtées ne sont plus seules opératoires, car de nouvelles sont floues, intermédiaires, nouveaux objets d'études en tant que tels.

## **Chapitre 1 : Des territoires appropriés et construits politiquement**

Territoire : étendue bornée sur laquelle un acteur exerce son contrôle. Processus d'appropriation : un acteur déploie une stratégie pour asseoir et maintenir dans le temps son pouvoir sur une portion de l'espace terrestre. Cette appropriation repose sur la délimitation juridique du périmètre de souveraineté de cet acteur, qui contribue à institutionnaliser son autorité.

Les maillages politiques français sont complexes : emboîtements de périmètres de la commune à l'UE + d'autres modes d'appropriation de l'espace comme les espaces de vie ou les territoires économiques. Comment ces pouvoirs adaptent-ils ces périmètres dans un contexte de mondialisation et de construction européenne ?

### **I- Un Etat construit par et dans des territoires politiques**

A/ Ancienneté du cadre territorial ancien    B/ Centralisation de ce territoire (classique)

### **II- Des maillages territoriaux complexes**

A/ Une France « en miettes » ?

Projet adopté par l'Assemblée en juillet 2014, en attente d'examen au Sénat

B/ Le tournant de la décentralisation

Rappel de la loi 1982 sur la décentralisation. Décentralisation = les collectivités territoriales gagnent des compétences au détriment de l'Etat. Déconcentration = délocalisation des services de l'Etat vers les régions ou département (ex : rectorat). Conséquences de cette loi, le préfet contrôle *a posteriori* les actes des collectivités alors qu'avant, c'était *a priori*.

C/ Bilan contrasté de la décentralisation

Jeu d'acteurs qui s'est complexifié, partage des compétences très complexe, qui se complique encore dans les régions frontalières... voir infra.

### **III- Le « triomphe » du local ?**

B. GIBLIN résume : « rapprocher le pouvoir des citoyens (pour permettre) une

meilleure connaissance des problèmes et des besoins de la population et donc d'y apporter des réponses plus adéquates et plus rapides, de faire des économies, de réformer l'Etat, de moderniser le pays en libérant ses forces vives étouffées par un Etat dominateur puisque centralisateur ».

#### A/ La poursuite de la décentralisation

Renforcée par la loi de 2003 qui étend les compétences des collectivités territoriales + transfert de personnels. Mais aujourd'hui, ralentissement, voire inversion de ce processus : Grand Paris, création de Parc Nationaux : l'Etat reprend l'initiative.

#### B/ La remise en cause des mailles locales et intermédiaires

Problème démocratique : l'opacité du fonctionnement administratif d'un tel découpage. « Mille-feuille » territorial générateur d'inefficacité, de lenteur, de surcoûts.  
Ex : maillage communal qui correspond au **finage** = territoire agricole plus ou moins partagé, qui n'est plus adapté au territoire de vie d'aujourd'hui, en raison des multiples mobilités. De même pour départements.

#### C/ La résistance des mailles traditionnelles

Les départements, par exemple, plutôt renforcés par la décentralisation. Appropriés facilement, de façon ancienne, le caractère arbitraire est plus accepté. Grand nombre d'élus en France : 500 000 ! ce qui permet à chacun de se sentir représenté.

### **IV- Vers une nouvelle donne territoriale ?** Affaiblissement relatif de l'échelon étatique

#### A/ L'intégration européenne et ses conséquences

L'UE, avec l'€, l'espace Schengen, devient un acteur incontournable, intervient sur les territoires à toutes les échelles (aides financières, directives, coopération transfrontalière). Pas de disparition de l'Etat, mais redéfinition. **Principe de subsidiarité** = l'échelon supérieur n'agit que si son action est plus efficace que celle des échelons inférieurs. Mais l'Etat décide des délégations de compétence : ex : la PAC où l'Etat délègue alors que le droit de la nationalité non.

Ex développé : le Rhin supérieur, une coopération transfrontalière.

#### B/ L'intercommunalité, renforcement des pouvoirs locaux ?

Les structures territoriales nouvelles se sont multipliées au niveau intercommunal. De nombreuses compétences sont assumées par des syndicats :

- les **SIVU**, syndicats intercommunaux à vocation unique, associations de communes même non limitrophes qui se regroupent pour gérer une seule activité d'intérêt intercommunal, créés en 1980
- les SIVOM, syndicats à vocation multiple
- des **EPCI** : établissements publics de coopération intercommunale.

L'intercommunalité est en voie de généralisation à l'ensemble des communes : projet en 2014 = 100%. Depuis 1999, création d'EPCI à fiscalité propre qui assument la gestion des territoires (alors qu'avant, simple mutualisation de moyens existants) : c'est la « Loi Chevènement »

- les **communautés urbaines** (groupement de plusieurs communes formant un seul tenant de plus de 500 000 habitants) depuis 1966 (CU)
- **communautés de communes** : pas de seuil minimal de population. Plutôt pour le milieu rural, volonté de développer des solidarités pour l'aménagement du territoire. Depuis 1992 (CC)
- **Communautés d'agglomération** : plusieurs communes autour d'une de plus de 15 000 habitants, regroupant plus de 50 000 habitants. Loi de 1999 qui renforce les compétences des CU, des CC et des CA
- Syndicats d'agglomération nouvelle : pour les villes nouvelles comme l'Isle d'Abeau, transitoire, en attendant possibilité de communauté d'agglomération
- **métropole** : depuis 2009, ensemble de plus de 450 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave.

=> Véritable élargissement du maillage de gestion territoriale locale. Mais ces nouvelles mailles coïncident-elles avec les mailles de la vie locale effective des Français ?

Problème démocratique : absence d'élection au suffrage universel direct (attention, depuis 2014, élections municipales sont aussi des élections d'intercommunalité, ex : La Possession, St Paul, Le Port, St Leu, Trois Bassins formant le TCO). Autre problème : les syndicats intercommunaux et EPCI ne forment pas un pavage continu du territoire national ; une commune pouvant faire partie de plusieurs intercommunalités alors qu'ils ne recouvrent pas les mêmes périmètres, d'où fragmentation des périmètres, difficulté de lisibilité. L'intercommunalité visait à regrouper les communes pour limiter l'émiettement territorial, c'est en fait l'inverse qui se produit.

Ex développé : le **cas de la métropole lilloise**, étudié par D. PARIS, qui met en évidence la multiplicité des territoires. 1968, communauté urbaine de Lille, institution politique imposée par l'Etat. 1997, « Lille-métropole ». Parallèlement, eurométropole de Lille – Courtrai – Tournai, métropole transfrontalière qui intègre des arrondissements belges wallon (Tournai) et flamand (Courtrai), soit 2 millions d'habitants. En fait, superposition de mailles administratives qui ne sont pas pour autant des mailles politiques :

- Commune de Lille : 225 000 habitants
- Lille métropole communauté urbaine : 1,1 millions d'habitants regroupe 85 communes
- Arrondissement de Lille : 12 million d'habitants
- Eurométropole de Lille-Courtrai-Tournai : 2 millions, dont 0,8 en partie belge
- Aire métropolitaine : 3,5 millions d'habitants
- Région urbaine : 4,8 millions d'habitants.

## Chapitre 2 des territoires entre nature et société

Tout territoire peut se penser comme un espace doté de caractéristiques naturelles qui sont autant de potentialités ou de contraintes pour le développement humain. Les sociétés occupent et habitent un espace qui présente certaines propriétés physiques et qui

constitue leur environnement, leur « milieu naturel », qui associe la biosphère, la lithosphère, l'hydrosphère, l'atmosphère. Mais en fait, la marque de l'homme, ancienne en France, peut s'observer partout, donc « naturel » pour signifier le rôle des sociétés. Du coup, substitution de « milieu naturel » à « environnement », où humain et nature sont en interaction. Comment le rapport à la nature des sociétés modifie le rapport de ces sociétés à leurs territoires ?

## **I- Les territoires et les milieux « naturels »**

A/ La diversité des milieux physiques en France métropolitaine

Classique, non pris en note : climats, reliefs, géologie...

B/ Les spécificités ultra-marines

idem : tropicalité, volcanisme, biodiversité...

C/ Des milieux naturels aux géosystèmes et aux paysages

Formes d'anthropisation anciennes : sélections d'espèces, artificialisation des milieux (topographie, hydrologie ; défrichements...), voire changement climatique. Plutôt que de parler des « milieux naturels », notion de « **géosystème** » : ensemble des caractéristiques physiques (relief, climat, sols...) qui composent un milieu physique en insistant sur leurs interrelations, mais introduit en plus la société en ce qu'elle interagit avec des différentes composantes.

Ce géosystème se donne à voir dans le paysage. Un paysage « naturel » est donc en réalité le produit d'éléments physiques et humains, reflet d'un milieu profondément modifié par l'homme. Le paysage est également un construit humain : il n'existe pas de paysages indépendamment du regard qu'un homme porte sur une portion d'espace terrestre. Possède une dimension subjective, liée au regard, mais aussi aux odeurs, bruits, toucher...

## **II- Composer avec la « nature »**

A/ Des territoires riches en ressources, mais des ressources relatives

Pas de ressources naturelles en soi, mais relative au besoin d'une société donnée à un moment donné et à la capacité de la mettre en valeur. Si le rapport à la ressource change, un nouveau processus territorial naît, avec des **conflits d'appropriation** inévitables. Ex : au début du XIXe siècle, système agro-pastoral dans les Landes, puis plantation de pins sous le Second empire : disparition d'une identité, d'un paysage. Aujourd'hui, défrichement pour céréaliculture intensive.

B/ Des territoires à risques aux territoires du risque

**Risque** défini comme la menace qui résulte de l'exposition d'une population ou de biens vulnérables à un processus pouvant représenter un danger. Un processus physique est appelé aléa. Le risque n'existe que si les populations en ont conscience : **le risque est un construit social, qui fait l'objet d'une perception, minorée ou exagérée au regard de la menace objective.**

L'anthropisation modifie les caractéristiques de l'aléa (actions sur les cours d'eau)

et augmente ainsi le risque. Risque augmenté aussi par la plus grande vulnérabilité (propension à subir un dommage), par la construction dans les zones inondables. Le risque est aussi un marqueur territorial : donne une image répulsive par exemple, mais aussi par l'adaptation à ce risque (lutte contre les inondations), culture du risque (légendes, monuments, ruines).

Le risque est également politisé, dont la gestion est très territorialisée. Reste une prérogative régaliennne ; régie par la loi Barnier de 1995, qui instaure le **PPR** : 1/ cartographie des aléas et enjeux vulnérables, outil d'information des populations, instaure un zonage règlementaire dont le but est de contrôler l'occupation des espaces à risques. 2/ instaure une territorialisation administrative du risque : des périmètres associés à un niveau de danger. Pb, les limites juridiques ne correspondent jamais exactement aux territoires du risque effectif. Deviennent même un obstacle à la gestion du risque, car fragmentent les territoires de l'aléa : 2 communes soumises à même aléa peuvent recevoir un traitement différent. Cette territorialisation est souvent le produit d'une négociation entre acteurs locaux et divers échelons politiques. Si elle reflète assez bien l'état du rapport de forces au moment de l'élaboration du zonage, elle diffère souvent de la réalité du risque, qui devient objet de conflits, de tensions, de jeux de pouvoirs au sein du territoire concerné. Ex développé : Sommières et le risque d'inondation.

### **III- Un nouveau rapport à la naturelles**

A/ Nouvelles représentations, nouvelles pratiques : la « fabrique des territoires »

Nature = argument de marketing commercial pour l'attractivité des territoires. Mais conception très sélective de la nature : végétale, sans odeur, ni animaux nuisibles... nature comme celle des représentations artistiques, peinture, cinéma... Désir de nature, facteur de la périurbanisation, de nouvelles pratiques touristiques ou sportives, voire agricole (bio). On assiste ainsi à une « fabrique » de nouveaux territoires, d'espaces soumis à de nouveaux modes d'appropriation, dont les limites dépassent les périmètres existants et dont l'identité se structure autour d'un nouveau rapport homme/ nature, que celui-ci soit réel ou fantasmé. Localisation : à l'écart des sociétés (rural isolé), mais aussi en ville : berges réaménagées, coulées vertes2...

B/ L'ambivalence de la protection

Depuis plusieurs décennies, empreinte humaine synonyme de destruction, dégradation... Or, tout est subjectif quant à l'appréciation de la nocivité. Bétonisation des côtes du Languedoc critiquée, alors que Promenade des Anglais à Nice patrimonialisée.

Modes de protection de la nature qui varient en fonction des représentations que les différents acteurs se font du rapport nature/société. On peut opposer une approche « radicale » où l'homme est un élément perturbateur dont l'impact est forcément négatif, et une approche « intégratrice » où la nature doit être protégée par l'homme et pour l'homme, la nature étant un construit social. On passe doucement de la 1ère à la seconde. Les multiples périmètres de protection sont le fruit de la tension entre ces deux approches : réserve intégrale et réserve périphérique dans les Parcs Nationaux.

La loi paysage de 1993 donne un statut officiel au paysage, sans pour autant en donner une définition juridique. Il est donc défini pas l'Etat en fonction de « territoires

remarquables » en concertation avec les collectivités territoriales concernées. Mais ne propose pas non plus de critères d'évaluation des zones à protéger.

### C/ Territorialiser la protection de la nature

La protection de la nature n'est pas le retrait de l'homme de celle-ci, c'est au contraire une nouvelle marque d'appropriation qui repose sur une transformation des usages. Cette territorialisation, par les nouveaux périmètres administratifs de protection, pose problème. Un espace protégé ne peut être complètement isolé d'un espace plus grand (le territoire d'un animal), donc le découpage est imparfait, et donc non légitime pour certains acteurs. Ensuite, cette protection perturbe les pratiques locales souvent anciennes : le territoire protégé entre en conflit avec le territoire de vie : le loup dans les Alpes, étudié par F. BENHAMMOU qui met en évidence la dimension sociale des enjeux de protection : le refus du loup est le signe de difficultés du territoire rural. S. DEPRAZ, travaille sur les espaces naturels protégés, montre que la protection peut aussi être productrice de territoires, par la réappropriation de cette protection par les populations locales, identitaire, ou touristique.

La construction territoriale d'un espace protégé est aussi le fruit d'un rapport entre acteurs qui marquent, à travers les normes de protection, leur contrôle sur une portion d'espace, construction qui reflète tout autant l'idéologie dominante à un moment donné que l'équilibre des pouvoirs sur le territoire concerné. Ex, dans les Alpes, la Vanoise versus les stations de ski.

## **Chapitre 3, les territoires à l'heure de l'hypermobilité**

Le territoire est aussi le support et le produit de l'expérience singulière d'habiter. Par leur vécu et leurs pratiques, les individus vont inscrire dans leur espace de vie un ensemble de valeurs, d'images, de symboles. (intro sur définition de mobilité). A l'heure de l'hypermobilité (non définie pour le coup...), les repères territoriaux traditionnels se transforment. Comment évoluent les espaces de vie des Français ?

### **I- Les territoires à l'heure des mobilités**

A/ Des mobilités intérieures variées qui recomposent les espaces de vie

Mobilités résidentielles d'échelles interrégionales.

Mobilités quotidiennes. Espaces de vie de plus en plus réticulaires, faits de lieux distincts séparés par des espaces traversés. Territorialité des Français plus complexe.

B/ Migrations et appartenances territoriales

En 2011, 5,4 millions d'immigrés (personnes nées à l'étranger et qui vivent en France). 40% des immigrés ont été naturalisés et sont donc français. 3,7 millions d'étrangers : personnes qui n'ont pas la nationalité française mais qui ont pu naître en France. 2 millions de Français vivent à l'étranger (+35% en 10 ans !)

G. SIMON, « champs migratoires » : espaces parcourus et structurés par des

ensembles de flux relativement stables et réguliers de migrants. Diversification culturelle des territoires...

## **II- Le retour aux territoires**

L'hypermobilité, par les brassages qu'elle implique aurait pu produire une uniformisation des identités territoriales... Or, c'est le contraire.

### **A/ Permanence des ancrages identitaires locaux**

Commune reste le référentiel territorial d'appartenance pour plus de 50% des Français. Pour la minorité, échelon moins cité car trajectoire résidentielle plus complexe (navetteurs par TGV par ex). Phénomène de multi-appartenance des individus à un territoire en raison de la complexification de leurs identités. Suppression du n° de département sur la plaque minéralogique : aujourd'hui, on peut choisir un autre département que celui de sa résidence... Curiosité : c'est le 2A et 2B qui sont les plus demandés.

### **B/ La reconstruction des identités locales**

Le lien entre territoire et identité collective pose problème dans la mesure où il suppose un sentiment partagé d'appartenance qui n'est pas automatique. Pas de lien mécanique entre territoires et identités. Souvent, recombinaison d'une identité territoriale autour de la fête (Fest Noz bretons), gastronomie, langue régionale...

### **C/ De la patrimonialisation aux territoires-patrimoines**

**Patrimoine**, ce qui est censé mériter d'être transmis du passé pour trouver une valeur dans le présent. Patrimonialisation, la mise en patrimoine est une forme particulière de protection : elle permet de soustraire un élément du territoire et de le mettre en valeur. Elle s'appuie sur des instruments juridiques : loi Malraux en 1962 qui permet la création de secteurs de sauvegarde déterminés à partir d'un « caractère historique ou esthétique pouvant justifier la conservation ». Loi littoral 1986, loi paysage 1993...

Or, cette patrimonialisation n'est pas sans arrière-pensées : aussi outil de promotion territoriale sur lequel les acteurs politiques et économiques assoient le développement local. Ex, le Val-de-Loire classé patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000 : on est passé du patrimoine historique en 1981 (domaine de Chambord) à un patrimoine paysager : Loire, dernier fleuve sauvage d'Europe, construction d'un nouvel objet « Loire » à des fins touristiques et économiques.

2010, classement de la Réunionnais au patrimoine mondial de l'UNESCO, 40% du territoire, surtout la zone centrale du PNR (2007).

## **III- Les mailles politiques, des espaces vécus ?**

### **A/ Sanctionner la transformation des espaces de vie par de nouvelles mailles**

Pb pour les politiques : administrer le territoire en fonction des besoins des populations (transport, gestion eau, déchets) alors que échelle communale insuffisante et échelle départementale trop lâche. Des solidarités fonctionnelles s'organisent ainsi entre

des territoires, alors que pas de maille administrative équivalente. En raison de l'hypermobilité, questions supplémentaires : pour qui aménager un territoire donné ? Celui qui y vit ? Y travaille ? Qui le traverse ? Qui le pratique régulièrement, ponctuellement ? (Christophe TERRIER utilise à ce sujet les notions de « présents » et de « résidents »).

D'où lois sur l'intercommunalité ou les pays (cf chap 1). Or, refus par le Conseil d'Etat de considérer l'aire urbaine comme espace de référence pour l'intercommunalité au motif que ce n'est pas un périmètre stable... alors que territoire pertinent pour rendre compte des solidarités spatiales qui caractérisent la « ville mobile ». Paradoxe : plus l'aire urbaine est grande, plus les intercommunalités sont nombreuses...

Ex développé : les mobilités à Marne la Vallée. Ville nouvelle construite conformément aux prescriptions du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne en 1965. Construction par la mobilité d'une entité fonctionnellement cohérente et appropriée comme telle sur la base d'un périmètre administratif (le territoire pratiqué par les habitants de la commune s'étend sur celui des 26 de la ville nouvelle). Or, aujourd'hui, les habitants se déplacent moins souvent à Paris + mobilités autres que la voiture = nouveau territoire de vie, plus grand que le secteur d'aménagement, plus petit que l'Est parisien.

#### B/ Les périmètres institutionnels réinvestis

Quand l'administration « invente » le territoire, comme avec la Région, née des lois de décentralisation de 1982. Pour certaines, sont devenues des espaces vécus : Alsace, Corse, Bretagne, Lorraine... A l'inverse, Centre, Picardie non : se réclament d'autres lieux pour s'identifier.

Aujourd'hui, le débat rebondit avec projet de nouveau découpage régional...

#### C/ Des territoires en dehors des mailles : **le quartier**

Forte identité, ancrage dans le local. Unité sociale et spatiale au sein d'une ville ou d'un espace urbain. N'est pas une division administrative de la ville à l'instar de l'arrondissement ou du canton, car le quartier n'est pas associé à un acteur politique élu. Espace vécu par excellence, défini par un paysage, une histoire, une localisation, un sentiment d'appartenance fort, marqué par des liens sociaux et de solidarités, mais aux limites floues qui ne coïncident que rarement avec les limites administratives. Mais relations multiples entre le quartier et les individus (âge, social...)

Autre territoire : le **terroir**. A l'origine, désigne l'ensemble des caractéristiques naturelles qui font le potentiel agronomique d'un espace, puis renvoie à l'aire d'origine d'un aliment fortement individualisé pour ses qualités gustatives : il définit alors un espace dans lequel les potentialités agronomiques et les savoir-faire se sont conjugués pour donner naissance à un produit comme le vin ou le fromage. En cela, porteur d'une identité. Pas une maille administrative, quoique avec AOC... Moyen de re-territorialiser une activité agricole en jouant sur l'identité régionale à des fins commerciales : « produit en Bretagne, en Corse »... Montre l'importance de l'ancrage local malgré la mondialisation.

## **Chapitre 4, des territoires urbains en transition**

chapitre recopié dans sa quasi intégralité !

Derniers chiffres de l'INSEE, sur recensement de 2010 : 77,5% de la population est urbaine en métropole. Les unités urbaines recouvrent plus de 18% du territoire. Mais ce qu'est la ville pose problème : dynamiques qui ont changé la nature, leur organisation spatiale. Repenser les catégories de la ville et de l'urbain. D'où analyse des territoires urbains dans cet ouvrage, où analyse locale intra-urbaine, mais aussi leur inscription à une échelle plus large : systèmes urbains, espaces polarisés... Quelles dynamiques ? Quels impacts sur les territoires urbains à l'échelle locale et sur l'armature nationale ?

## **I- Le système urbain français face aux nouvelles dynamiques territoriales**

### **A/ Les villes françaises dans la dynamique d'urbanisation**

Morphologie des villes actuelles qui reflète des dynamiques passées : centre ville, datant parfois de l'antiquité, avec patrimoine qui est toujours visible (théâtres, termes...) ; puis renaissance urbaine au Xe-XIIIe siècle, avec développement des faubourgs. D'autres créées ex nihilo : Villeneuve. Cathédrales, rues étroites... Epoque moderne : places symétriques (Place Stanislas à Nancy). XIXe, extension urbaine avec géométrie de la voirie, percée de type Hausmann, immeubles cossus bourgeois (même si chambres de bonne au dernier étage), ou habitations en brique si habitat populaire. Naissances de villes-champignon. Migration de l'industrie vers la banlieue.

Croissance urbaine : accroissement démographique de la ville. Son extension spatiale se poursuit au XIXe : destruction de murs d'enceinte. Banlieue : au départ, terme juridique utilisé pour nommer les terres soumises à la juridiction de la ville, en particulier au droit de ban « espace soumis au ban, dans la limite d'une lieu autour de la ville ». Mais au XIXe, désigne les environs immédiats de la ville : c'est la ceinture urbanisée attenante à une ville-centre de telle sorte que l'ensemble forme une agglomération continue. Placées sous étroite dépendance de cette ville-centre, les banlieues françaises du début du XXe présentent une physionomie originale : identité forte (banlieue rouge des années 1920), constructions basses, plus resserrées à mesure que l'on touche à la ville-centre. L'imbrication avec la campagne reste forte : jardinet entourant la maison. Dans la 2e ½ du XXe, des lotissements d'initiative privée et à destination de la bourgeoisie se construisent en région parisienne. Ils bénéficient de la présence d'une gare et finissent par devenir des communes à part entière : Le Vésinet.

Taux d'urbanisation > 50% en 1931, la croissance urbaine s'accélère ensuite : 2,5% par an. La ville progresse en direction de ses périphéries, d'abord par la constitution d'auréoles concentriques puis par développement en « doigts de gant », le long des axes de transport. Pour absorber le croît démographique, construction de logements où habitat collectif : en 1958, naissance des ZUP, Zones à urbaniser en priorité, cadre juridique pour bâtir de grands ensembles caractérisés par le regroupement de barres/tours sur un espace limité.

La ville ne cesse alors de « grignoter » la campagne environnante : les champs reculent sous la pression d'un front d'urbanisation tandis que des lotissements se développent dans l'espace rural « en tâche d'huile », créant ainsi un espace périurbain, spatialement disjoint de la ville quoique sous dépendance de celle-ci.

## B/ La ville française à l'épreuve de sa définition

Pour la définir, on utilise souvent une limite démographique + morphologique = lieu de concentration de population. INSEE définit l'unité urbaine par « la continuité du tissu bâti (pas de coupures de plus de 200 mètres entre 2 constructions) » et un seuil démographique d'au moins 2000 habitants. Mais c'est aussi un lieu de pouvoir politique, religieux, économique (polis : la cité grecque). Qualifiée aussi à partir de ses fonctions : lieu d'échange en raison de la concentration des hommes et des capitaux qui favorise le commerce, l'innovation...

La ville entraîne un mode d'organisation spatial original qui exprime sa capacité à polariser un territoire de superficie plus ou moins vaste. Centralité : désigne la capacité de la ville à contrôler son espace environnant grâce à la concentration de différentes fonctions de commandement. La ville peut donc se distinguer de l'urbain<sup>8</sup> : certains espaces urbains ne présentent aucune centralité, mais sont des périphéries sous domination d'une centre. Ex : banlieues françaises dans leur majorité.

La ville se remarque enfin par son organisation sociale : espace où sociabilités originales, favorisant la diversité, la rencontre avec l'altérité.

=> Quelque soit le critère retenu, ville souvent pensée en opposition radicale à la campagne. Or, du fait de sa croissance, ne cesse de déborder de ses limites administratives de sorte que le bâti, les activités, les modes de vie urbains se diffusent dans les campagne.

Frontière qui se brouille. Historienne F. CHOAY : on assiste à la « mort de la ville » et au « triomphe de l'urbain » d'un côté la ville disparaît, de l'autre, l'urbain s'étend partout. J. LEVY développe une définition de l'urbain associant le couple diversité/densité. L'optimal de l'urbanité est obtenu quand les deux valeurs sont maximales. Ex : en centre-ville, densité des hommes, richesse, bâtiments, activités, emplois tout autant que leur densité. En revanche, quand on s'éloigne, les deux décroissent. Dans certains quartiers, variantes : forte densité mais faible diversité, comme dans les centres d'affaires, les axes et nœuds de transport.

Développement sur les différents essais de l'INSEE pour saisir le fait urbain en France. Dernier découpage en date : 2010 avec le nouveau zonage en aires urbaines : [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1374](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1374)

- 1954 : 1ère définition de l'unité urbaine : 1 ou plusieurs communes où agglomération de plus de 2000 habitants. Ville isolée si une seule commune, sinon, agglomération urbaine multicommunale.
- 1962, critère socio-démo qui s'ajoute : définition de la ZPIU, Zone de Peuplement Industriel et Urbain. On y intègre des communes rurales comportant des établissements industriels conséquents (>100 personnes) + communes rurales avec faible effectif agricole et dont les actifs vont travailler en ville.
- 1990 et 1999, nouvelles adaptations<sup>3</sup>.

### C/ Des réseaux urbains aux systèmes de villes

Semis des villes : la distribution des villes dans l'espace français.

Chaque ville possède sa propre aire d'influence : elle est un centre qui polarise un espace plus ou moins éloigné. Le degré de centralité des villes et la taille de leur aire d'influence permettent de définir la hiérarchie urbaine (synonyme : armature urbaine).

Le réseau urbain : dessiné par les relations des villes entre elles au sein de l'armature urbaine, polarisée en France par Paris, dont l'aire d'influence dépasse 200 km.

A l'échelle régionale, plus grande diversité des réseaux urbains : bicéphale dans le Sud Ouest ou dans l'Ouest (Nantes-Rennes), plus articulé autour de Lyon et Lille, linéaire le long de la Méditerranée, émiettement dans l'Est. Ces réseaux urbains ne couvrent pas l'ensemble du territoire : Massif Central, entre Nancy et Dijon... Les territoires à l'écart deviennent des périphéries dominées, mal intégrées, souvent marginalisées.

Longtemps, hiérarchie urbaine qui s'est appuyée sur la nature des fonctions offertes (rareté de services spécialisés), mais aujourd'hui, s'appuie aussi sur l'accès de la ville aux différents réseaux de transports et de télécommunication. La zone d'attraction obéit davantage à une logique réticulaire, discontinue donc, dans la mesure où l'insertion de la ville dans des réseaux de transports performants et rapides lui permet d'étendre la portée de ses services et donc de son potentiel d'attraction.

Dans ce contexte, on passe du réseau urbain à notion de système urbain. Un système désigne une organisation complexe d'éléments solidaires et qui sont en interaction. Différence entre réseau et système urbain : les relations verticales entre dominant et dominés n'ont pas disparu, mais elles se doublent de relations horizontales, entre villes de même rang, autour de concurrence/complémentarité, qui se traduisent par des flux de populations, de capitaux, d'informations...

## **II- Les territoires urbains à l'heure de la métropolisation**

La métropolisation est aussi un facteur de la constitution de systèmes urbains.

A/ La métropole, entre concentration et spécialisation fonctionnelle des territoires urbains

C'est une ville-mère (étymologie) : cité qui exporte ses dieux, ses guerriers, ses commerçants. Image qui sied à la métropole contemporaine qui se définit plus par le rayonnement international de ses entreprises, de ses capitaux, de ses universités, image qui rend bien compte de la domination ou de régulation.

Métropole est une ville qui possède des caractéristiques démographiques, fonctionnelles et spatiales tout à fait spécifiques. Métropolisation : désigne le processus qui conduit à l'émergence des métropoles et le résultat de ce processus. Transformation qualitative de l'urbain qui débouche sur un nouvel agencement territorial dont la caractéristique est une articulation des échelles spatiales, du local et du global, inédite.

La métropolisation s'analyse comme la traduction urbaine de la mondialisation, définie comme l'interconnexion croissante des économies et des sociétés qui résulte d'une nouvelles phase historique d'un capitalisme désormais émancipé des cadres nationaux. Ce processus planétaire produit localement de nouvelles configurations spatiales organisées

autour de flux, d'échanges et de réseaux de tous ordres. Un nombre restreint de lieux, les métropoles, va alors concentrer les activités liées au commandement de cette économie mondialisée.

Métropole se distingue par :

- sa place dans le réseau urbain. Pour G. Di Méo, « la métropole est une place centrale, un nœud décisionnel dans un réseau de villes », un lieu d'impulsion et de connexion de flux variés.
- Les fonctions de commandement qui permettent de rayonner au-delà de l'aire d'influence traditionnelle et qui lui permet de participer voire de structurer la mondialisation. Ex : services aux entreprises, mais aussi logistique, plate-forme multimodale, htes technologies.

En France, seule Paris métropole complète.

#### B/ L'émergence de territoires réticulaires et polycentriques

La métropolisation provoque d'importantes recompositions spatiales et fonctionnelles à l'échelle nationale puisqu'elle redessine la hiérarchie urbaine sur la base de nouveaux critères et qu'elle participe à la construction des systèmes de villes.

L'intégration des territoires à la mondialisation s'appuie en effet moins sur des villes que sur de vastes régions urbaines (city-regions) qui constituent à l'échelle infranationale autant de points d'ancrage de l'économie globale. Dans ces territoires, la restructuration spatiale du marché du travail débouche sur une organisation polycentrique succédant au schéma centre-périphérie traditionnel. Les logiques métropolitaines surimposent des logiques réticulaires aux systèmes mono-centriques qui structurent encore largement l'urbanité traditionnelle. Ex : spécialisation des centres en quartier d'affaires, pôles logistique, technopôle... La métropole est un territoire multipolaire aux limites floues, un archipel de lieux discontinus qui forment des centralités secondaires, reliés par des réseaux de transports et de communication qui permettent une grande accessibilité et des échanges d'informations.

En Ile de France, sectorisation de l'emploi avec dissociation entre le centre (Paris intra-muros) et le centre d'affaires (La Défense). A Nantes, même processus : Euro-Nantes, Strasbourg : quartier de l'Europe. En Ile de France, diffusion des emplois métropolitains vers la proche banlieue, mais qui accentue déséquilibre E/O existant : Ouest dans les emplois de cadres de l'industrie, de services aux entreprises, l'Est dans les emplois de techniciens et dans la logistique. Pour autant, centre-périphérie fonctionne encore, mais à nuancer à une échelle plus large, car les villes du Bassin parisien s'inscrivent aussi dans des systèmes urbains parallèles : toutes les relations ne vont pas vers le centre.

Croquis : métropole francilienne, vers une région métropolitaine polycentrique

#### C/ Un accroissement marqué de l'hétérogénéité urbaine

A l'échelle infra-urbaine, tous les territoires ne sont pas intégrés au même degré au processus de métropolisation. Le quartier d'affaires sont des territoires métropolitains, mais les quartiers résidentiels relèvent toujours de l'urbanité traditionnelle. La métropolisation privilégie les territoires déjà les mieux dotés, favorise la concentration

des richesses et contribue à augmenter les inégalités entre les villes et à l'intérieur d'elles : renchérit le coût du foncier + augmente les écarts de revenus<sup>10</sup>. Ex : le revenu disponible brut d'un Francilien est de 25% > à la moyenne nationale, mais depuis 10 ans, le nombre de demande de logements sociaux au augmenté de 20%. Spatialisation des inégalités régionales : Ouest et Sud plus riches que Est et Nord, avec des territoires de l'exclusion<sup>11</sup> au sein des quartiers riches aussi.

### **III- Les villes françaises : nouvelles hiérarchies, nouveau rôle dans le territoire ?**

#### **A/ La métropole parisienne, une ville globale ?**

En tête des classements nationaux, par la population, le nombre d'emplois, la contribution au PIB, siège de grands groupes internationaux... Pleinement insérée dans la mondialisation, ce que montre la structure de l'emploi, très tertiaire mais aussi secondaire.

Mais répartition inégale dans l'espace. Administration publique : 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements (Assemblée + Elysée). Recherche et enseignement supérieur dans les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements (Normales Sup, Ecole des Mines, Ecole Nationale des Chartes), finance dans l'Ouest alors qu'historiquement, dans l'Est (quartier de la bourses dans les 1<sup>er</sup> et 2). Pôles secondaires : La Défense, Montparnasse (14<sup>e</sup>), gare de Lyon et Bercy (12<sup>e</sup>). Pour l'échelle de l'agglomération : pôle logistique autour de Roissy CdG, plateau de Saclay technopôle de rayonnement international (CNRS, CEA, Polytechnique, HEC...) et laboratoires d'entreprises mondiales (Danone, Thalès...). Pouvoir public encourage ce polycentrisme : 2010, projet de « cluster scientifique » dans le cadre d'une OIN, Opération d'Intérêt National pour faire de Saclay une *Silicon Valley* à la française.

Penser la métropole parisienne à deux échelles : statut de ville globale (PIB de Paris équivalent au PIB des Pays-Bas !) dont renforcement est prioritaire dans la course mondiale ; et territoire du quotidien, où les effets indésirables de la métropolisation pénalise les populations : accès au logement, exigüité, temps de déplacement...

#### **B/ Les grandes villes françaises : de capitales en métropoles ?**

Paradoxe de Lille ou Strasbourg, où rayonnement européen alors que position dans le réseau urbain français est encore secondaire, surtout en comparaison de Paris.

Lille : construction d'une eurocité. TGV passe pas centre-ville (décision politique). Communauté urbaine de Lille (CDUL) lance 6 projets pour marquer la vocation européenne + centralité polynucléaire : Eurotéléport de Roubaix (connexion avec le métro de Lille), Centre international de transport de Tourcoing, des ZAC à Tourcoing et Roubaix, plateforme multimodale de Lomme (conteneurs par voie fluviale, ferroviaire, routière), agrandissement aéroport de Lille-Lesquin. Quartier Lille-Europe : nouvelle gare, centrée sur le quartier des affaires Euralille. 2004, capitale européenne de la culture : changement d'image pour l'ancienne ville industrielle.

Nantes : volonté des acteurs locaux de changer l'image des quartiers industriels par le regard culturel : les Allumés, événement festif, réaménagement de l'Ile-de-Nantes. Royal Deluxe : compagnie de marionnettes géantes.

Nice : stratégie vers la « ville verte » autour d'une éco-vallée, inscrite dans le cadre d'une OIN. Objectif : développer le secteur de la recherche et du développement

autour des technologies vertes et énergies propres.

Connaissent aussi des dynamiques de métropolisation, même si degré inégal. Titre de métropole à des fins de marketing territorial.

C/ Quel rôle pour les villes moyennes ?

Pb de délimitation. Aire urbaine qui comprend entre 20 000 et 200 000 habitants. Nombre élevé, maillage dense. Ont absorbé l'exode rural des années 60. Accueillent des mobilités résidentielles complexes : peu nombreuses à perdre des habitants. Représentent une forme d'ancrage dans le local. Vieillesse de la population. Dépeuplement des centres vers les couronnes périurbaines.

Bassin parisien : forte croissance à 1h de Paris. Sud Ouest, arrivée de Britanniques, facteur de « repeuplement » (Dordogne, mais aussi Val-de-Loire). Dynamisme dans l'Arc alpin.

Conurbations naissantes dans les vallées et littoraux, avec échanges et mobilités accrues. Connexion avec le monde rural : travailleurs habitants dans le rural. Economie : production à Brive-la-Gaillarde, ou tourisme dans le Sud-Est, rôle administratif (préfectures).

Typo :

- socle économique solide, aire d'influence vaste et dynamique. Ouest et Sud Ouest
- sous la dépendance d'une métropole : Bassin parisien, Lyon. Lieu d'accueil pour les populations qui ne peuvent vivre dans la métropole
- sous la dépendance du rural, lui-même + ou- dynamique.

=> Rôle de charnière sur le territoire national, maillon intermédiaire entre métropoles et espace rural. Assurent un niveau de services, relais l'influence des métropoles. Force du territoire par la densité du maillage, facteur de cohésion<sup>12</sup>, égalité d'accès aux services.

## **Chapitre 5 Les campagnes françaises et espaces ruraux : entre marginalisation et nouvelles territorialités**

> campus, la plaine, le pays plat. Puis « champagne », campagne : espace de champs ouverts, openfield. *Ager* : « agricole », « agriculteur » : campagne est l'espace structuré par l'activité agricole. *Land, country* : désignent aussi le pays, en français : « paysan ». Rattache la campagne à une identité spécifique et un rapport particulier à la terre, au « terroir », espace présentant sur l'ensemble de son étendue des caractéristiques agronomiques comparables, qui le distinguent des autres espaces.

Pour J.-P. DIRY, la campagne est un espace où le bâti discontinu laisse une place plus ou moins grande aux champs, voire à la friche et à la forêt. Espace de faible densité,

à la différence de la ville. H. MENDRAS : « la fin des paysans » en 1967, J. LEVY « la campagne est morte » : il faut parler d'espaces ruraux. B. KAYSER : « le rural » pour montrer un problème. Que reste-il des campagnes françaises ? Quelles relations avec la ville ?

### **I- Des « révolutions silencieuses » au « grand chambardement » (F. BRAUDEL)**

#### A/ Les transformations de l'agriculture française

Depuis XVIIIe, modernisation des campagnes : défrichement, polderisation...

1950 : « révolution » avec intensification de l'agriculture dans une logique productiviste : accroissement des rendements et de la productivité. Création des « agrosystèmes » : écosystèmes artificiels. Rôle de la PAC depuis 1962.

Y. JEAN et M. PERIGORD, l'agriculture a « basculé » vers une agriculture de marché. Refonte des structures agraires, l'ensemble des structures foncières qui résultent de l'appropriation du sol, des structures d'exploitation (taille et répartition des exploitations) et des modes de faire-valoir (régime juridique qui fixe les relations entre propriétaire et exploitant d'une terre). Contraction de l'espace agricole sur les meilleurs terroirs + spécialisation des productions. Industrialisation des campagnes (I.A.A.). Développement sur le modèle agricole breton.

#### B/ Les transformations des sociétés paysannes

Du modèle autarcique à l'économie de marché. Elévation du niveau de vie, accès aux loisirs. La société paysanne voit le rapport à la terre se transformer : JP DIRY : l'agriculteur est devenu un « chef d'entreprise gérant un capital considérable, totalement engagé dans l'économie de marché et disposant d'une bonne formation technico-économique ». + diversification des activités (tourisme vert). D'où changement de regard de la part des urbains : pratiques qui polluent l'environnement, doivent être aussi des « jardiniers du paysage ».

#### C/ Etalement urbain et dynamique périurbaine

« urbanisation des campagnes » par la croissance et l'étalement urbain. Périurbanisation : processus d'interpénétration de la ville et de la campagne. Au sens strict, la périurbanisation qualifie l'extension de la ville lorsqu'elle s'opère de façon discontinue, au-delà de la banlieue.

Facteurs : le désir de campagne des urbains : maison individuelle, coût du foncier moindre. Espaces de transition entre ville et campagne, paysages marqués par la domination du végétal mais avec une mixité des activités propre à la ville. Restauration de maisons rurales. Concurrence entre périurbanisation et agriculture.

Périurbanisation : démographiquement dynamique, ne cesse de croître, forte jusqu'en 1990, se ralentit depuis. Villes moyennes se sont considérablement étendues : Caen, Calais, Montbéliard... alors que d'autres ont ralenti leur rythme de périurbanisation : Toulon, Poitiers.

Périurbanisation est un processus cumulatif, qui crée ou conforte le dynamisme de certaines campagnes, mais ne modifie pas le rapport centre-périphérie qui caractérise le couple ville/campagne, puisque les espaces périurbains restent sous forte dépendance de

la ville.

Distinction entre « rurbanisation » et « périurbanisation » par L. THOMSIN, 2001, dans la revue ruralia. Les deux termes renvoient à l'extension de la ville sur la campagne, sur les transformations des campagnes et des espaces ruraux. 1960, notion « d'urbanisation rurale » : ville = modèle à imiter. 1970, « ruralité » perçue comme positive, notion de « périurbain », nouveau type d'espace rural qui n'est plus seulement agricole, consacre un nouveau mode d'habiter des urbains dans un espace « anti-ville ». 1980, périurbanisation qui désigne les transformations spatiales liées au desserrement des fonctions urbaines, qui créent une interpénétration urbain/rural. Mais il existe également des dynamiques endogènes : pas seulement venant de la ville, d'où utilisation de notion de « rurbanisation » : transformation sur place de l'espace rural, produisant un territoire conservant des structures héritées, où s'épanouit une culture individualiste calquée sur la culture urbaine et relativement à l'abri des contraintes collectives propres à l'urbanisation classique. Rurbanisation renvoie à la construction d'un rapport spécifique à l'espace, notamment rural à partir d'une extension des formes de mobilité.

## **II- Les campagnes françaises, des territoires en transition**

### **A/ Des campagnes entre crise et renouveau démographique**

Crise = rupture majeure qui remet en question l'identité de ces territoires et de ceux qui y habitent, en redéfinissant en particulier les équilibres sociologiques.

Depuis la fin des 90's, croissance démo des espaces ruraux, au même rythme que la pop française, alors qu'entre 1950 et 1970, représentaient encore 40% de la pop française (« exception française » selon J. LEVY). Au cours des 90's, population rurale qui avait diminué : exode migratoire + dénatalité.

Ce processus de déclin démographique avait conduit dès les 80's à parler de « rural profond ». N. MATHIEU rappelle que l'expression désigne à l'origine le « rural authentique », ou « rural véritable », puis espaces en crises ou en déprise, souvent associée à « France du vide », « désert humain », « désertification ». Or, vision trop pessimiste qui ne correspond pas à la réalité, le processus n'est pas irréversible ; d'où critique de notion de « rural profond ». On peut opposer R. BETEILLE où « crise rurale » et B. KAYSER « renaissance rurale ».

### **B/ Une recomposition des systèmes d'acteurs : des campagnes sans paysans**

La part des actifs agricoles est devenue très minoritaire : mécanisation, diversification des activités, difficulté de reprise de l'exploitation lorsque l'agriculteur est trop âgé.

=> mutation du système d'acteurs, inégalités entre agriculteurs et autres professions, critiques des agriculteurs (pollution), les agriculteurs sont contestés sur leurs propres territoires.

### **C/ Les nouveaux usages des campagnes françaises**

Vocation productive à résidentielle ou récréative. Tourisme vert avec multiplication des résidences secondaires, hébergements en gîtes ruraux, sentiers, musées... En Camargue, diffusion du tourisme du littoral vers l'intérieur.

Mais cette diversification des activités peut entrer en conflit avec l'activité agricole. Ex : conflits d'usage des ressources. Ex : mitage des campagnes par les lotissements réduit les surfaces dévolues à l'agriculture. Ex : arrière-pays niçois, au début du XXe, 1er espace mondial de fleurs coupées. Aujourd'hui, secteur quasi disparu en raison des résidences touristiques. Languedoc, parcelles de vignes arrachées pour lotissement. Avignon et gare TGV aux dépens de la huerta. Pour les populations anciennement installées, sentiment de dépossession.

Croquis : l'agglomération de Caen, de la croissance urbaine à la périurbanisation (utile à mémoriser si sujet sur villes moyennes... p 131)

#### D/ Des paysages ruraux transformés

« banalisation » des paysages d'une agriculture intégrée à l'économie de marché : homogénéisation et simplification de l'occupation des sols. Notamment en pays bocager où le réseau de haies disparaît parfois. En openfield, accroissement de la taille des parcelles. Nouveaux bâtiments surgissent : serres et tunnels de plastiques dans la huerta d'Avignon, hangars d'élevage en Bretagne, silos dans le Bassin Parisien.

A l'inverse, contraction de l'espace agraire dans les campagnes en déprise : disparition des châtaigniers dans le paysage cévenol car concurrence d'essences spontanées.

### **III- Le renouveau des identités territoriales : les campagnes entre protection et patrimonialisation**

#### A/ Une identité territoriale redéfinie : la ruralité

Pour H. MENDRAS, citadins et ruraux forment une société unique : ville et campagne constituent 2 extrêmes entre lesquels existe une continuité. Pour J. LEVY, la campagne est un « stock de formes héritées », témoignant d'un passé paysan, alors que friches et forêts qui gagnent.

A l'inverse, d'autres géographes insistent sur la diversité des territoires :

- campagnes agricoles dynamiques, fortement intégrées à la logique productive européenne et mondiale : bassin parisien, vignobles de crus
- campagnes où activité agricole en déclin, crise démographique : Massif Central
- campagne où périurbanisation : espaces hybrides

Pour le sociologue B. KAYSER, la ruralité ne se définit plus par les caractéristiques de l'espace rural mais comme un rapport économique, social, environnemental tout à fait singulier de la société à son espace. Inscription dans le local forte.

J. LEVY : Oser le désert ? Des pays sans paysans, dans Les nouveaux espaces ruraux, Sciences Humaines, n°4, 1994. Il défend l'idée d'une civilisation urbaine choisie et assumée qui laisserait inhabité des pans du territoire. Plutôt que d'uniformiser les espaces ruraux par un mitage qui dégrade les paysages, reconvertir en parcs naturels, reconvertir l'agriculture en « entretien des paysages », ce qui réconcilierait l'image du paysan avec la réalité de l'agriculteur : demande sociale de « service public » voire à des fins touristiques : entretenir le bocage sans visée productiviste.

#### B/ Les campagnes, espaces-patrimoines entre mémoire et labellisation

Aujourd'hui, consensus : espaces à préserver. Outils de protection : les PNR, les Parcs Nationaux, réserves naturelles. En fait, 2 cas de figure :

- protéger les marques de la ruralité (bâti, activités traditionnelles) = patrimonialisation des campagnes. Mais paradoxe : en Camargue, élevage de chevaux et de taureaux en complète déconnection avec activité agricole, mais pour entretenir une image du folklore. Alors que la Crau, de l'autre côté du Rhône, élevage ovin traditionnel, mais au milieu des tunnels de plastique pour les tomates.
- Sauvegarder les vertus écologiques, les soustraire à l'urbanisation. Protection de la « nature », alors qu'anthropique. Ici, frein au développement de l'agriculture : la protection du bocage, pris entre 2 logiques : perte de productivité pour l'agriculture et satisfaction des besoins esthétiques de certaines populations. Mais aujourd'hui, les aides de la PAC sont éco-conditionnées : soumises au respect de certaines normes environnementales.

La protection peut aussi devenir une ressource, dans le cadre des labels qui associe une production avec un terroir, ce qui promeut des savoir-faire locaux et des organisations sociales dans une logique de patrimonialisation. AOC fromagères dans les Alpes, ou vins qui dont paysages sont aussi mis en tourisme, avec valorisation de la tradition alors qu'en pratique, production très modernisée.

Cl : espaces ruraux sont en « transition » plutôt qu'en crise.

## **Chapitre 6 L'industrie à l'heure de la reterritorialisation**

Malgré « désindustrialisation » véhiculée par les médias, les produits industriels, dont AA représentent 97% des exportations en valeur. France, puissance industrielle : 2e rang européen, 5e mondial. 22% de la pop active employée. Malgré délocalisations, crise, industrie reste moteur économique et continue de structurer les territoires. Dans contexte mondialisation, ancrage territorial des firmes et des productions. Quelles transitions, reconversions ?

### **I- La mosaïque des territoires industriels**

#### **A/ Géographie industrielle et modèles productifs**

Jusque dans les 50's, concentration à l'Est d'une ligne Marseille-Le Havre, logique de proximité avec ressources naturelles. Alpes : industrialisation avec hydroélectricité. Puis introduction du fordisme : décomposition spatiale du processus de production pour maximiser les économies d'échelles et la production de masse. Logique de localisation : l'accès à l'énergie + coût de la main d'oeuvre. Redessine la géographie de l'industrie selon logique centre-périphérie : déconcentration de l'industrie automobile (Citroën à Rennes, Renault au Mans) encouragé par l'Etat (rééquilibrage du territoire), alors que le centre parisien concentre les fonctions stratégiques de direction, recherches, marketing.

Proximité des voies de communication pour approvisionnement en matières premières : littoralisation de certaines activités industrielles : sidérurgie sur l'eau, ZIP de Dunkerque, Fos-sur-Mer... Ex développé : Dunkerque, la ville et la ZIP avec croquis p 147.

70's : crise et reconversion du modèle vers le toyotisme, le « juste-à-temps » : système de flux tendus, spécialisation flexible, priorité à l'innovation.

#### B/ La reterritorialisation de l'industrie à l'heure de la mondialisation

La mondialisation repose sur un paradoxe : échanges à l'échelle mondiale mais n'est pas déterritorialisée, s'ancre dans le local. Elle encourage le contact direct entre les acteurs de différentes branches, processus sélectif qui valorise les compétences locales, la qualité des infrastructures, le potentiel de recherche et de développement, la densité des réseaux sociaux et entrepreneuriaux, la réactivité des sous-traitants...

Le territoire permet d'inscrire dans un lieu donné toutes ces logiques. Mais ils doivent s'adapter, car mis en concurrence avec d'autres très éloignés. D'où stratégie de développement des acteurs locaux, appuyés pas l'Etat.

#### C/ Une nouvelle géographie industrielle ?

Ces nouvelles logiques redessinent la géo de l'industrie. Les métropoles sont les grandes gagnantes car lieux de contrôle de l'appareil industriel. Métropole parisienne : 1ère région industrielle : 25% des sièges sociaux des entreprises françaises. Même si baisse du nombre d'emplois industriels, reste 1ère. Desserrement en direction de l'Oise, Seine, Loire.

Autres métropoles : Rhône-Alpes 2e, mais polarisé par Lyon, puis Grenoble alors que Est en difficulté. Toulouse : technopole européenne. Marseille, Lille, Nantes : rôle moins affirmé.

Anciennes régions industrielles du Nord et de l'Est : poids important encore. Alsace : reçoit investissements étrangers : 52% de l'emploi industriel, valorisation de la frontière, même si difficulté dans les bassins potassique. Dans le Nord, image dégradée de « pays noir », mais dynamisme local : Toyota à Valenciennes. Mais en Lorraine, fermeture de Daewoo à Longwy.

Ouest et Sud s'affirment : crise des chantiers navals (Seyne-sur-Mer), mais dynamisme en Bretagne, Pays-de-la-Loire où agro-alimentaire, télécommunications, automobile. En dehors de Toulouse et Bordeaux : peu d'industrie.

## II- Des dynamiques contrastées

### A/ Les territoires en crise

Disparition d'activités : mines, mais aussi chantiers navals à la Seyne-sur-Mer en 1989, du Havre en 1999. Délocalisation qui touche Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Lorraine. Gandrange en Moselle, propriété d'Arcelor-Mittal a été très médiatisée. Conséquences fortes à l'échelle locale : chômage, pauvreté, symbole de la crise industrielle qui touche certaines régions. Pourtant, à l'échelle nationale, délocalisation = faible ampleur qui n'explique pas à elle seule la crise des territoires industriels.

Territoires en déclin visibles par les paysages : usines en ruine, carreaux de mines abandonnés, friches industrielles... Pb de reconversion de ces espaces : dépollution. Pb : image négative et répulsive

#### B/ Les territoires de l'innovation

Ceux qui ont un fort potentiel d'adaptation et d'innovation : les SPL et les technopôles.

1/ Les SPL, systèmes productifs locaux, ou districts industriels, définis comme un ensemble d'entreprises ou d'industries petites et moyennes, à la fois concurrentes et complémentaires, spécialisées dans un type de métier ou de produit. Localisés sur un territoire donné qui forme un bassin d'emploi et de productions spécifiques, nécessitent des savoir-faire particuliers et à forte valeur ajoutée. Ex : Choletais en Vendée autour de textile et chaussure. Jura : lunetterie, petite mécanique. Oyonnax, plasturgie de précision.

2/ Le technopôle : fonctionne sur la même logique de proximité, mais ajoute aux concentrations d'entreprises des institutions d'enseignement supérieur ou de recherche, en synergie, permettant l'innovation, sur le modèle de la Silicon Valley. 1969 : Sophia-Antipolis avec IBM, Texas Instrument. Paris Sud autour de Saclay. Rennes-Atalante, ZIRST de Meylan à côté de Grenoble (ZIRST = Zone pour l'innovation et les réalisations scientifiques et techniques). Villes moyennes en accueillent également : Angers-Technopôle : autour du végétal, informatique et santé.

Différent de la technopole, ville qui fonde son développement sur les activités de haute technologie, sur recherche et développement : Toulouse, Grenoble.

#### C/ Des territoires consolidés

Ile-de-France et Rhône-Alpes, car reconversion et adaptation continue et diversité des activités. Paris : « décentralisation industrielle », en 1992, fermeture site Renault de Boulogne-Billancourt, (aujourd'hui, quartier durable, avec parc qui joue un rôle dans la récupération des eaux de pluie, logements, musée...).

Toulouse, technopole européenne : edc étudiée p 158 avec croquis.

### **III- Le devenir des territoires industriels**

#### A/ Des territoires entre aides publiques et reconversion

Dispositifs nationaux : « zones de conversion » depuis 1967, pour régions minières, sidérurgie, textile, chantiers navals. Aides aux entreprises, formation, transfert de technologie, réhabilitation de friches, implantations de nouveaux équipements logistiques. 1982, PAT : Prime d'Amgt du Territ. : aide financière. Tous les types d'espaces vus dans IIA.

A l'échelle européenne : politique de fonds structurels, objectif 2, transferts financiers plus importants que nationaux !

Depuis 2003, contrats de site entre collectivités et Etat.

Aides moins pour le soutien qu'une reconversion : démantèlement des locaux et infrastructures industrielles, réhabilitation et reconversion. Mais souvent, les nouvelles activités choisissent de nouveaux espaces : Smart à Sarreguemines, hors des zones minières.

Rénovation de l'habitat, formation des populations pour construire une autre image. A Longwy, reconversion grâce au commerce et artisanat, acteurs sont privés (grande distribution) et collectivités territoriales regroupées en intercommunalité transfrontalières. Dans les Vosges, crise du textile, modernisation avec fibres high tech, mais échec, nouvelles friches. Diversification vers le papier. Amnéville : changement d'activités, vers le tourisme. Noeuds-les-Mines, terril avec piste synthétique pour le ski, Loisinord avec plan d'eau et golf, casino, établissement thermal.

#### B/ Conforter la compétitivité des territoires

Politique qui s'appuie depuis 2004 sur les pôles de compétitivité : réunissent entreprises, centres de recherche, organismes de formation. Se rapproche des SPL, mais avec d'autres objectifs, comme le maintien dans une zone rurale ou ville moyenne d'une activité productive. Valorise innovation et intégration entre activités industrielles et activités de services. Echelle change aussi car territoire = aire métropolitaine ou ensemble régional.

6 pôles mondiaux, 50 nationaux. Souvent en villes et métropoles. Aides européennes + Etat.

#### C/ Valoriser les territoires de l'industrie : la patrimonialisation

Reconversion souvent par destruction du passé industriel. Puis, notion de patrimoine industriel, identifié, protégé. Ex : St Etienne : musée de la Mine et Puit Courriot, musée de l'art et de l'industrie, cité du design.

Permet parfois création de nouvelles activités : écopôle à Loos-en-Gohelle dans le Nord-Pas-de-Calais, tourné vers les technologies du développement durable, sur un ancien site minier. Intérêt : renverser l'image négative de pollution, pays noir. Nantes, revalorisation culturelle des sites industriels : Usine LU, « Lieu Utile » : centre de spectacles, expositions, intégré à la vie du quartier d'affaires voisin. Grues Titan classées.

## **Chapitre 7 Les territoires périphériques : de l'intégration au développement local**

Une périphérie géographique est un espace qui subit la domination d'un centre, d'un territoire qui concentre une certaine masse de population, des activités de production, et de services rares, des richesses, et qui polarise les fonctions de commandement politique, économique, culturel... La périphérie ne peut donc se comprendre que dans sa relation de dépendance à un centre au sein d'une système territorial d'échelle donnée. Ex : Fort-de-France hyper-centre à l'échelle de l'île, mais l'île périphérie de l'UE, mais centre au niveau des Caraïbes.

Périphérie : bien dans sa relation à un centre, pas sur le plan de la localisation géométrique : ex, les Cirques à la Réunion sont au centre, mais situation de périphérie.

Mais parfois, se superposent.

## **I- Les périphéries du territoire national**

### A/ La diversité des périphéries

Certaines sont périphéries géométriques : les espaces de frontières et littoraux. Frontières : marches de l'Etat-nation. Littoraux : malaria, invasions passées. Puis peu à peu intégrés au territoire national.

Avec permanence de l'hyper-centralisation parisienne, l'ensemble du territoire national peut apparaître comme une périphérie (JF. GRAVIER, 1947). Mais métropolisation qui touche villes-relais. Territoire national = structure multi-polarisée, à plusieurs échelles : les villes moyennes sont des centres secondaires qui relaient l'influence des métropoles et qui polarisent des périphéries.

Autre critère de la périphérie : la distance et l'accessibilité. Ex : les territoires ultra-marins, isolés, enclavés, mauvaise desserte en transports, accessibilité réduite. De même, certains espaces ruraux de moyenne montagne, ou certaines banlieues. Extrême : la forêt guyanaise, la très haute montagne, espaces faiblement appropriés.

### B/ Des territoires atypiques

Souvent, ce sont des géosystèmes particuliers : montagnes, espaces tropicaux... Ou à identité forte : espaces frontaliers où brassages comme en Flandres, Alsace, Alpes-Maritimes, la Réunion (35% de cafres, 25% de créoles blancs, 5% de zoreils, 25% de Zarab, le reste se répartit en Chinois, Malgaches, maorais...).

Espaces où ressources naturelles importantes : ZEE maritime (2e mondiale), où facile d'étendre les Parcs Nationaux.

### C/ Des territoires « handicapés »

En raison de la distance au centre. Iles : éloignement + discontinuité physique = surcoûts en termes de transports. Exiguïté des îles, surtout si massif au centre. Pentes, volcanisme. Alpes : vallées perpendiculaires au massif, d'où pénétration, alors que dans les Vosges, culs-de-sac. Souvent, image négative qui renforce faible attractivité : « enfer vert », « rural profond ».

## **II- Des politiques d'Agt adaptées**

### A/ Du handicap au retard de développement

Qui se caractérise par inégalités de revenus, chômage, illettrisme dans les DOM, PIB. Paradoxe toutefois, les inégalités entre régions ont tendance à diminuer entre plus riches et plus pauvres. Mais à l'échelle infra-urbaine, les inégalités se creusent. Dans les ZUS, taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale, cumule enclavement, dégradation de l'habitat, nuisances (bruit), tissu économique fragile, population jeune et peu qualifiée, pauvreté.

### B/ Les périphéries, territoires prioritaires des politiques d'aménagement

1960, mission Racine, DATAR, aménagement touristique du Languedoc-Roussillon. 1964, Plan neige : construction de stations « intégrées » dont réalisation

confiée à un maître d'ouvrage unique : La Plagne, Les Arcs... Déconcentration industrielle, métropoles d'équilibre, villes nouvelles.

=> réduction des déséquilibres à l'échelle nationale + émergence de nouveaux acteurs : intercommunalité, régions. Mobilise différents outils : loi, aides, allègements fiscaux, construction d'équipements (TGV, autoroutes...) ou rénovation urbaine.

Sur l'ensemble du territoire national, on observe une territorialisation des dispositifs : leur adaptation à la spécificité des territoires traités.

La Politique d'Agt du T a du s'adapter au contexte économique et politique depuis les années 70 : chocs pétroliers qui retardent ou annulent certains projets. 1980's : avec décentralisation, l'Agt du T est aussi du ressort des collectivités territoriales. 1990's : aménagement des territoires avec renforcement des nouveaux acteurs nés de la décentralisation. On ne pense plus en termes de rééquilibrage entre centre et périphérie mais pour la compétitivité des territoires et leur intégration à la mondialisation. Tension nette entre le principe d'égalité territoriale et la recherche de compétitivité : concentrer les moyens sur les territoires les plus à même de concurrencer d'autres territoires... En même temps, territoire devient acteur de son développement, par mobilisation des ressources et acteurs internes au territoire plus que de politiques publiques volontaristes qui s'imposent de l'extérieur. Dans cette tension, les périphéries peuvent être marginalisées davantage...

C/ Encourager le développement à partir des ressources locales

Créer un développement endogène, conduit et maîtrisé par les acteurs locaux. La Loi Montagne illustre cette logique. Date de 1985, a pour but d'établir un équilibre entre développement et protection de la montagne, définie entre autres par ses handicaps. Volonté de mise en valeur des potentialités locales + concilier diversification des activités économiques (tourisme) et protection de l'environnement. En 1999, réduction des crédits apportés par l'Etat, justifié par le bon bilan : meilleure situation démographique, économique, sauf pour Massif Central, Corse et Pyrénées.

### **III- Des modes d'intégration fortement différenciées**

A/ Des périphéries intégrées et dynamiques

- espaces périurbains dans les grandes aires métropolitaines, intégrées au fonctionnement de l'agglomération dont témoigne l'intensité des migrations pendulaires. Les + dynamiques d'entre elles : les communes multi-polarisées car choix possible + centralités secondaires qui se développent.
- Les littoraux : inversion de la centralité depuis le XIXe car aujourd'hui, l'arrière-pays rural est plutôt en déprise agricole. Tourisme estival.
- Espaces montagnards alpins, même remarque grâce au tourisme hivernal.

Mais les deux sont bien dominés par des centres extérieurs.

- régions frontalières grâce à coopérations régionales : Eurorégions.

B/ Des espaces marginalisés : entre effets tunnels, enclavement et déprise

Crise éco, crise démo, enclavement. Victimes des processus sélectifs qui les marginalisent, alors que intensification des flux, ces derniers les traverse : la Bourgogne,

carrefour d'échanges, mais ne capte pas les retombées positives.

TGV-Est : effets ambigus, car Reims peut devenir une périphérie dortoir de la région parisienne.

Les ZUS, isolées au sein de régions dynamiques.

C/ Les ultra-périphérie : les territoires ultra-marins à l'heure européenne

Statuts juridiques particuliers : régions monodépartementales ou renvoient à différents degrés d'autonomie. Sont des RUP de l'UE : adaptation des politiques communautaires à leurs spécificités.

Question de la souveraineté territoriale : stratégie militaire + contrôle des migrations, dont clandestines.

On passe aussi d'une logique de compensation des handicaps à l'affirmation d'un développement endogène, avec mise en valeur des ressources propres à ces territoires.

## **Chapitre 8 Du gouvernement à la gouvernance : le défi de la cohérence territoriale**

Terme apparu dans les années 90. Désigne les processus de coordination entre les différents acteurs, groupes sociaux, institutions, qui doivent leur permettre de s'accorder sur un projet collectivement défini et de le mener à bien. Pouvoirs publics, acteurs privés sont amenés à participer à la construction de l'intérêt général rattaché à un territoire et à la mise en œuvre des stratégies qui président à son avenir. Comment fonctionne-t-elle ? Solution miracle ?

### **I- L'affirmation des pouvoirs locaux**

A/ La « révolution silencieuse » des pouvoirs privés

Expression de D. LORRAIN pour désigner cette montée en puissance des groupes privés. Nouent des partenariats public-privé (PPP) à l'échelle locale : une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer un équipement assurant un service public. En contrepartie, ce privé reçoit un paiement du partenaire public : délégation de service public pour l'eau, les transports : Veolia Environnement, Lyonnaise des Eaux... Certaines mairies ont beaucoup délégué, d'autres non : Montpellier dans les 80's.

L'eau montre les nouveaux rapports entre pouvoirs locaux renforcés par la décentralisation et les entreprises privées. Enjeu stratégique pour le fonctionnement communal : après 1982, les maires peuvent rédiger les contrats (avant : préfet) et se sont tournés vers le privé. Or, ces compagnies privées ont proposé des contrats pour lesquels les municipalités n'avaient pas toujours l'expertise technique suffisante. 1990 : augmentation des tarifs, scandales de corruption...

B/ La « société civile », nouveau contre-pouvoir ?

Pouvoir privé : aussi des mouvements citoyens, comme associations. Copropriété voire ONG. Pèsent sur le débat public. Définition vague de « société civile », R. RAYMOND montre qu'il y a un « risque de confusion » entre « l'ensemble des citoyens d'un territoire » et le « groupe d'organisations censées représenter ces citoyens »...

Consensus sur la légitimité de la « société civile » à s'exprimer (mais pas de consensus sur les modalités de cette expression) et à intervenir dans le devenir des territoires, plutôt bien accueillie par les pouvoirs publics alors qu'elle les remet en cause le plus souvent...

C/ La réponse étatique : territorialisation et gouvernance

Territorialisation qui va plus loin que décentralisation ou transfert de compétence ; mais réinscription des dispositifs dans l'échelon local, supposé être le seul à même de porter la singularité des espaces et des habitants : « police de proximité ».

Idée : un « petit » territoire est plus facile à gérer que le territoire national, pour rendre plus efficace l'action publique. Actions de concertation, identification de lieux sur lesquels concentrer les moyens : zones franches urbaines.

Mais, A. DUBRESSON et S. JAGLIN : une vraie territorialisation serait un processus conduisant à la constitution de « systèmes d'action autonomes », capables de se doter à l'échelon local de ses propres règles de fonctionnement et de son système de valeurs... Ils préfèrent alors parler de « spatialisation » : déclinaison locale de normes et de règles établies à l'échelon national.

En fait, certaine fragmentation de l'appareil étatique pour mieux répondre à la diversité des problèmes, mais l'Etat garde une position centrale.

## **II/ Vers une fragmentation politique accrue ?**

A/ Le temps du conflit

A partir du moment où le nombre d'acteurs augmente, les intérêts de chacun peuvent se révéler contradictoires alors même qu'il n'existe plus forcément de pouvoir susceptible d'arbitrer les antagonismes. Le conflit constitue dès lors une forme récurrente de régulation.

- Conflits entre différents échelons politico-administratifs : certaines compétences se chevauchent, se recoupent, alors que les objets à gérer se jouent de ces limites administratives. Certains de ces échelons ont tendance à entrer en concurrence pour asseoir leur légitimité sur leur territoire. Parfois, conflits entre communauté urbaine et département : S. DARLY analyse 80 conflits en Ile-de-France, dont près de la moitié sont portés par des élus et collectivités territoriales contre seulement 30% par les associations !
- Conflits entre acteurs publics institutionnels et acteurs privés. Régulés en contentieux juridiques. Souvent, dysfonctionnement de l'administration, manque de pertinence de choix d'aménagement. Mais révèlent aussi les intérêts égoïstes : l'effet NIMBY.
- Conflits entre acteurs privés : en raison de la multiplicité des usages sur un territoire, pour l'usage de ressources. Souvent, périurbain, car activités

traditionnelles (agricoles, forestières) et activités industrielles, logistique, commerciales et résidentielles. Néo-ruraux contre nuisances sonores ou paysagère.

#### B/ Le conflit, révélateur des transformations des systèmes d'acteurs

Arrivée de nouveaux acteurs qui possèdent leur propre culture, un capital économique et socioculturel différent, d'autres réseaux de sociabilités, peut transformer profondément les équilibres des pouvoirs sur un territoire. Chaque acteur va en effet développer une stratégie pour augmenter ou maintenir son pouvoir dans le rapport de forces local.

Ex : dans les territoires mis en tourisme, nouvel usage d'un espace qui peut produire des contraintes pour les activités traditionnelles : renchérissement du coût du foncier, augmentation de la demande en eau, nuisances diverses. Or, cette activité touristique est souvent portée par des acteurs extérieurs... les acteurs locaux perdent alors un pouvoir décisionnel, sentiment de dépossession.

Dans le périurbain : recul des agriculteurs dans l'équilibre des pouvoirs locaux. Bourgogne : le front d'urbanisation s'arrête aux limites des vignobles classés = Côte de Nuits ou Côte de Beaune. Lorsque l'agriculture est puissante et dynamique, agriculteur occupe une position qui reste dominante pour contrôler le territoire. Mais à Avignon, huerta mitée par périurbanisation. Agriculture en crise concurrencée par Espagne et Maroc.

Une edc sur la Camargue (fiche à part).

### III- La gouvernance à l'épreuve des territoires

La gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? Article de J. CHEVALLIER, instrument d'une « société autorégulée, pacifiée et consensuelle »... Or, difficile à mettre en œuvre...

#### A/ A la recherche du bon périmètre

Car mailles politico-administratives souvent inadaptées, car société hypermobile (les distances parcourues s'allongent, la superficie de l'espace parcouru et vécu s'étend). En fait, à chaque problème, un territoire fonctionnel spécifique. Inondation = bassin versant. Pb en outre avec hypermobilité : les territoires sont tout autant habités que parcourus : dès lors, pour qui gérer les territoires ?

Pour P. ESTEBE, les « enjeux locaux de la gestion des territoires ne sont pas solubles dans les territorialités locales » : l'efficacité des politiques publiques ne se trouve pas dans la déclinaison localisée des dispositifs, mais dans la prise en compte des solidarités fonctionnelles entre les différents territoires, et ce à plusieurs échelles. Ainsi, les institutions franciliennes telle que l'AP-HP (Assistance publique Hôpitaux de Paris) sont très efficaces car elles jouent justement sur la pertinence du territoire fonctionnel.

Difficulté pour le cas lillois : la communauté urbaine regroupe 87 communes... En fait, difficilement gouvernable car les plus petites communes font et défont les majorités...

## B/ La gouvernance locale en quête de légitimité

A la suite du IB, poursuite du débat : la question de la représentativité des citoyens et de leur place dans le débat public et la prise de décision. La démocratie représentative est de plus en plus opposée à la démocratie participative.

## C/ Les territoires de projet : du périmètre d'action au périmètre de mobilisation

Ex : les PNR, les « pays » instaurés par le lois Pasqua (1995) et Voynet (1999), les OIN... Ils visent tous à favoriser la participation de la société civile, la mobilisation se faisant autour d'un projet de développement pour le territoire.

Dans la pratique, résultats mitigés.

Edc : le Grand Paris. Société créée en 2010, établissement public à caractère industriel et commercial qui doit assurer la mise en place des grandes infrastructures de transport prévues par l'Etat. Derrière le projet d'aménagement se cache un enjeu politique fort : la gouvernance de la métropole, soit pour conforter sa place dans la compétition internationale, soit pour réduire les inégalités internes, gérer les risques... Or, absence de pilote.

Agglo parisienne est la seule qui n'est pas dotée d'une communauté urbaine : les intercommunalités se sont construites sur la périphérie. Or, la région Ile-de-France est plus vaste que l'agglomération 4/5 sont des espaces ruraux ! D'où 2008, ministère de la Culture lance une consultation internationale de recherche et de développement pour l'avenir du Paris métropolitain, qui va devenir le « Grand Paris ». En 2009, le conseil général des Hauts-de-Seine lance une association concurrente : Ile-de-France Métropole.

=> Pose la question de la pertinence d'une nouvelle structure, nouvelle fragmentation du territoire, où enjeux politiques très forts.

## **Chapitre 9 Les nouveaux défis territoriaux : l'exemple du développement durable**

« Sustainability », 1987, G.H. BRUNDTLAND, 1992 Sommet de la Terre de Rio. Déf...

Si le DD est un concept abstrait pensé d'abord à l'échelle globale, il trouve une application concrète à l'échelle des territoires, dans les différents projets d'aménagement et de développement local. Peu à peu intégré aux dispositifs juridiques : loi Voynet de 1999, Grenelle de l'environnement en 2007...

### **I- Le DD, nouveau référentiel du Dvpt des Territoires ?**

A/ Un nouveau cadre d'action ? Ou simple marketing territorial ?

Loi du Grenelle 1, 2009 : objectifs (non chiffrés) d'engagements à tenir à différentes échelles, interrégionale (y compris européenne), commissariats de massif (montagne) ou agence de bassin, et enfin région/département/intercommunalités. Ex : bilans des émissions de GES.

Les projet de développement territorial doivent aussi y faire référence.

**Aménagement** : action prospective volontaire qui vise à transformer un espace à des fins de développement en orientant l'implantation des populations, des équipements et des activités, en mettant en valeur des ressources, en prévenant les risques. Ex, les POS ont été transformés en PLU, la différence est l'adjonction d'un plan d'aménagement et de DD (PADD) qui décrit le plan d'urbanisme de l'ensemble considéré. Définit des enjeux en termes de développement économique et démographique en tenant compte des équilibres territoriaux.

En pratique, lecture essentiellement environnementaliste... Verdissement de dispositifs traditionnels. Des coulées vertes en ville ne sont pas du DD si elles ne permettent pas la réduction de la pauvreté, l'inégalité d'accès aux services.

#### B/ De dispositifs sectoriels à une vision intégrée

Approche compartimentée : mobilités douces, gestion des déchets, de l'eau, de l'énergie, bâtiments propres... Or, si l'un fait défaut, le DD n'est pas durable : le traitement de la qualité de l'eau peut découler d'une mauvaise gestion des déchets. Souvent, fragmentation dans la gestion de ces enjeux, dans habitat, santé, énergie, social... D'où besoin d'une approche transversale. En 2000, création du ScoT : le schéma de cohérence territoriale pour lier l'habitat au transport, en imposant par exemple aux communes périurbaines une desserte en transports collectifs si elles veulent s'étendre davantage.

Les PNR, même logique de projet intégré.

#### C/ Le développement durable : une opportunité pour le développement local

Ex du tourisme durable qui exploite des ressources locales tout en assurant leur préservation. Touche souvent espaces peu attractifs jusque là : espaces ruraux, moyenne montagne, arrière-pays littoral... Activité diffuse sur un territoire d'accueil, souvent pluriactivité.

Ex développé : les Grandes Causses, pour paysages karstiques, sites préhistoriques et historiques, paysages agropastoraux, image d'un rapport harmonieux avec la nature qui valorise les productions agricoles.

## **II- Les territoires du DD : penser global, agir local**

### A/ La territorialisation de durabilité : entre loi et contrat

Le loi, votée à l'échelon national cadre des actions qui reposent localement sur la contractualisation entre différents acteurs. Ex : les Agendas 21 locaux, élaborés après la Conférence des Nations Unies de Johannesburg, 2002. Documents stratégiques qui définissent un projet de territoire de court, moyen et long terme. Depuis 2003, outils de contractualisation entre Etat et collectivités territoriales : l'Etat garde bien un rôle d'arbitre. Souvent, un des thèmes est la « ville durable », modèle de ville compacte, dense, faible étalement, accès aux transports en communs ou doux. Ex dévypé : Nantes. Recherches sur l'agenda 21 de la Réunion, descriptif très court sur le site de la région Réunion, datant de 2006... Un peu tombé dans l'oubli...

### B/ Les échelles de la durabilité

La territorialisation du DD se décline à toutes les échelles : de la maison à la

métropole. Bâtiments HQE. Pb, c'est une marque, un label qui ne repose pas sur des normes mais sur des objectifs posés au moment de la conception du projet. Or, manque de lisibilité et proximité avec les intérêts commerciaux et industriels = rôle important toutefois du secteur privé dans la réalisation du DD...

Echelle du quartier : mixité sociale, impact environnemental faible... Ex= écoquartier de Bonne à Grenoble. Immeubles à énergie positive, mixité des activités, services, transports, faible emprise voirie automobile. Pb : à quoi sert un écoquartier si les quartiers environnants continuent à polluer ? Comment coordonner les initiatives prises à l'échelle de la commune-centre et les projets de développement des communes périphériques ? Le DD rencontre ici les difficultés inhérentes aux découpages politico-administratifs.

### **III- Limites et contradictions du DD**

#### **A/ Concilier des objectifs antagonistes**

Pas de consensus sur les définitions données à la protection de l'environnement : protection intégrale ou simple préservation ? Les limites des périmètres protégés et la nature des contraintes qu'ils imposent sont moins des impératifs réels de protection que du résultat d'un rapport de forces mouvant entre acteurs d'un territoire.

Problème d'antagonisme entre les piliers : écologie vs économique. Pb aussi entre les échelles de la durabilité : moyen terme et long terme. Ex : écovallée du Var, implantée dans une zone à risque... Des entreprises financent grâce aux taxes des équipements sociaux, l'instauration de zonage fait baisser la valeur foncière des propriétés... Le DD doit parvenir à concilier les 3 piliers, mais à l'échelle d'un territoire, mais aussi entre les territoires, dans la mesure où il y a interdépendance entre les différents espaces au-delà des limites des périmètres d'action. Ex : protection d'un espace = reporter le tourisme et pression immobilière sur les zones périphériques...

#### **B/ Les effets négatifs du DD**

Peut devenir un principe clivant et qui discrimine les populations. Ex : la reconstruction de la ville sur elle-même par la réhabilitation de certains quartiers conduit souvent à leur *gentrification*, une hausse du foncier qui conduit à la concentration des couches aisées de la population, et donc à la spatialisation des inégalités sociales. Restriction automobile pénalise surtout les pauvres. Les écoquartiers, souvent pour classes moyennes et aisées, en dépit des objectifs de mixité affichés.

Le DD privilégie aussi certains espaces : littoraux, montagnes, forêts. Or, déjà protégés par des dispositifs dans les 70-80's. Depuis, concentration sur les régions métropolitaines alors que petites et moyennes villes très en retard.

Ex dévopé : la vallée du Var. Conurbation littorale d'1 million d'habitants entre Cannes et Menton. Frontière historique entre France et Comté de Nice. Discontinuité majeure. Seul espace plan disponible, mais inondable. 2008, Opération d'Intérêt National pour faire de ce territoire une « éco-vallée » autour d'une nouvelle centralité qui arrimerait la Côte d'Azur à la mondialisation. Vallée du Var = cœur de métropole. Mais actuellement, agglomération bien peu durable : voitures, impacts paysagers, question de

l'eau (approvisionnement et retraitement). Eco-Vallée = paradoxe d'un territoire qui concentre risque, fragilité et pourtant, vitrine d'un savoir-faire pour gérer ces problèmes. Logiques antagonistes : vallée = axe de communication majeur + inondations où le PPR interdit des constructions sur 40% de la basse vallée. Solution : un PAPI, un Plan d'Action et de Prévention des Inondations, où confortement des digues. Or, la conscience du risque peut diminuer pour une population qui se pense à l'abri, et du coup, sa vulnérabilité va augmenter...